

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 juin 2020

Présents : M. Mmes ASSELIN A. – BIFFARD M. – BOUCAULT C. – BOURDIN G. - CHALEMBERT G. – CLARENC C. – CORBIN T. – CORLÉ V. - GERMOND I. - GOUAULT M. – GOUAULT P. – GOUDET O. - GUILLAUME M. – HUBERT A. – LENAERTS P. – OLIVIER G. - PECCHIOLI P. – PEUVRET C. – PISTOLI D. – POTTS O. – RIVIERE P. – SORESCU-HINGUE G.- TASSE-CARRY V. – VAIL A. – VERNEY G.

Excusée : Mme CLARENC C. (pouvoir à M. RIVIERE P.)

1° Approbation du précédent compte-rendu de séance

Patrick Rivière revient sur ses déclarations formulées lors des conseils qui « n'ont pas à être envoyées avant la réunion ». Il souhaite qu'au moins une synthèse figure au compte-rendu. Il formule que « les motifs de non-participation au vote doivent figurer, à savoir que n'ayant pas été conviés à la préparation de certains sujets (nombre d'adjoints, délégations, montant des indemnités), la majorité assume seule ses votes et ses décisions ».

Daniel Pistoli revient sur la rédaction de la décision de suppression de 5 jours de congés pour les agents techniques pendant le confinement et dit que le compte-rendu est dirigé. Monsieur le Maire réexplique que les heures sont à récupérer jusqu'au 31 décembre 2020 et que le compte-rendu est conforme à la réponse qu'il a donnée.

Monsieur le Maire demande de passer au vote l'approbation du précédent procès-verbal à main levée. Nombre de votants : 19 – Nombre de votes pour : 19. Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité des votants.

2° Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Mélanie GOUAULT et monsieur Daniel PISTOLI ont été désignés secrétaires de séance.

3° Constitution des commissions municipales obligatoires

Il a été remis au préalable à chaque conseiller municipal la composition des commissions thématiques complétées. Patrick Rivière demande la communication des documents avant la réunion.

Commission d'appel d'offres :

Membres titulaires

- Monsieur Olivier POTTS
- Monsieur Patrick LENAERTS
- Monsieur Patrick RIVIERE

Membres suppléants

- Monsieur Guy VERNEY
- Monsieur Philippe GOUAULT
- Monsieur Daniel PISTOLI

Commission de contrôle des listes électorales :

Conseillers municipaux 1^{ère} liste

- Monsieur Gérard CHALEMBERT
- Madame Catherine BOUCAULT
- Monsieur Guillaume BOURDIN

Conseillers municipaux 2^{ème} liste

- Monsieur Patrick RIVIERE
- Monsieur Aurélien ASSELIN

Proposition d'une liste de contribuables pour la commission communale des impôts directs

32 contribuables de Perche en Nocé ont été proposés ; la direction des finances publiques en choisira la moitié.

4° Désignation des délégués communaux au sein des syndicats et organismes extérieurs

1) Syndicat d'eau de Nocé

Après débat, Gérard Olivier décide de revenir sur la composition du SIAEP de Nocé et propose une place de titulaire à Patrick Rivière en remplacement de Gérard Chalembert qui devient suppléant à la place d'Agnès Vail. Madame Martine Biffard demande que figure au compte-rendu que Daniel Pistoli a refusé un poste de délégué. Daniel Pistoli précise que ce refus ne la concerne pas. Suite à un vote à main levée sur la désignation des membres auquel messieurs Asselin, Pistoli, Rivière et Mmes Sorescu-Hingue et Tasse-Carry n'ont pas participé car non invités à la discussion, sont désignés à l'unanimité des votants (19 votes pour sur 19 votants), pour représenter la commune au sein du SIAEP de Nocé :

- délégués titulaires :
 - 1^{er} : M. Gérard OLIVIER
 - 2^{ème} : M. Thierry CORBIN
 - 3^{ème} : M. Philippe GOUAULT
 - 4^{ème} : M. Patrick RIVIERE
- * délégués suppléants :
 - 1^{er} : M. Marin GUILLAUME
 - 2^{ème} : M. Guillaume BOURDIN
 - 3^{ème} : Mme Catherine BOUCAULT
 - 4^{ème} : M. Gérard CHALEMBERT
- membres à voix consultative :
 - Monsieur Olivier POTTS, pour la commune déléguée de Nocé,
 - Madame Caroline PEUVRET, pour la commune déléguée de Dancé,
 - Monsieur Patrick LENAERTS, pour la commune déléguée de Préaux-du-Perche.

2) Syndicat d'eau Perche Sud

Sont élus :

- délégués titulaires :
 - 1^{er} : M. Guy VERNEY
 - 2^{ème} : M. Gérard OLIVIER
- * délégués suppléants :
 - 1^{er} : M. Guillaume BOURDIN
 - 2^{ème} : Mme Annick HUBERT
- membres à voix consultative :
 - Madame Martine BIFFARD, pour la commune déléguée de Colonard-Corubert,
 - Monsieur Olivier POTTS, pour la commune déléguée de Nocé,
 - Monsieur Marin GUILLAUME, pour la commune déléguée de Saint Jean de la Forêt,
 - Madame Agnès VAIL, pour la commune déléguée de Saint Aubin des Grois.

3) Délégués élus au sein du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Perche

- 1^{er} délégué titulaire : M. Pascal PECCHIOLI
- 2^{ème} déléguée titulaire : Mme Catherine CLARENC
- 1^{ère} déléguée suppléante : Mme Giorgiana SORESCU-HINGUE
- 2^{ème} déléguée suppléante : Mme Caroline PEUVRET

4) Délégués élus au sein de la commission locale du Territoire d'énergie Orne

- délégué titulaire : M. Pascal PECCHIOLI
- délégué suppléant : M. Gérard OLIVIER

5) Délégué élu au CNAS (Comité National d'Action Sociale) : madame Martine BIFFARD est désignée à cette fonction.

6) Délégués élus au sein de la commission de suivi du site de l'installation de stockage de déchets non dangereux à Colonard-Corubert

Déléguée titulaire : Martine BIFFARD
Déléguée suppléante : Catherine CLARENC

7) Désignation d'un élu « correspondant Sécurité Routière »

Monsieur Daniel Pistoli a été sollicité sur une des fonctions de correspondant sécurité routière ou correspondant défense. Spécialiste dans ces domaines, il trouve cela inconvenant.
Monsieur Marin GUILLAUME est ensuite désigné à cette fonction.

8) Désignation d'un élu « correspondant Défense »

Monsieur Marin GUILLAUME est désigné à cette fonction.

5° Désignation des membres élus au sein du CCAS de Perche en Nocé

Madame Agnès VAIL, madame Annick HUBERT, monsieur Guy VERNEY, madame Martine BIFFARD, madame Mme Valérie TASSE-CARRY et monsieur Daniel PISTOLI sont désignés membres élus au sein du CCAS. Madame Claire POTTS, madame Marie-Odile GUEUX, Madame Roselyne GUERIN, madame Eliane LESIEUR, madame Jeanne GLAIS et madame Céline BOITTIN sont désignées membres nommés par le maire.

6° Vote du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Un projet de règlement intérieur a été communiqué au préalable aux membres du conseil municipal puis ajusté en séance.

Monsieur le Maire propose de voter le règlement intérieur modifié à main levée. Monsieur Rivière informe le maire que lui-même et ses colistiers Mrs Asselin, Pistoli, Rivière et Mmes Sorescu-Hingue et Tasse-Carry ne participent pas au vote au motif que les modifications n'ont pas toutes été explicitement affichées.

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Nombre de votes pour : 19

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, adopte le règlement intérieur du conseil municipal.

7° Demande de remboursement des frais liés à l'application du protocole sanitaire par la CDC Cœur du Perche et Sablons sur Huisne

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Perche en Nocé a acquis pour son compte et pour ceux de la CDC Cœur du Perche et de la commune de Sablons sur Huisne des distributeurs de gel hydroalcoolique. Les distributeurs de gel hydroalcoolique s'élèvent unitairement à 99 € HT soit 118,80 € TTC ainsi répartis :

- Commune de Perche en Nocé : 11
- CDC Cœur du Perche : 9
- Commune de Sablons sur Huisne : 3

Le Conseil municipal décide, en accord avec les autres collectivités, de leur refacturer ces frais à hauteur de :

- CDC Cœur du Perche : 9 x 118,80 € = 1 069,20 €
- Commune de Sablons sur Huisne : 3 x 118,80 € = 356,40 €

Et autorise le maire à signer une convention de refacturation avec ces deux collectivités.

8° Travaux de revêtement du chemin du Pré Vignon à Dancé

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de la commission intercommunale Voirie, le revêtement du chemin du Pré Vignon situé sur la commune déléguée de Dancé a été retenu. Il convient donc de passer une convention de fonds de concours et de mise à disposition de cette voie entre la commune de Perche en Nocé et la Communauté de Communes Cœur du Perche pour la réalisation de ces travaux qui s'élèvent à 4 221,56 € H.T avec contribution de la commune à hauteur de 50 % du montant HT soit 2 110,78 €.

Monsieur Philippe Gouault, maire délégué de Dancé, précise que c'est le seul chemin sur Dancé qui dessert une maison d'habitation, qui n'était pas revêtu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- demande à la CDC Cœur du Perche la réalisation du revêtement du chemin désigné ci-dessus,
- accepte de financer par fond de concours la contribution à la CDC Cœur du Perche,
- autorise l'adjoint délégué à signer la convention de fond de concours,
- accepte la mise à disposition de cette voie à la CDC Cœur du Perche,
- autorise l'adjoint délégué à signer la convention relative à cette mise à disposition.

9° Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire précise que le budget primitif 2020 a été voté avec une fiscalité à taux constants. Les bases d'imposition 2020 sont revalorisées de 1,17 % pour le foncier bâti et de 0,92 % pour le non bâti, ce qui génère, sans augmentation des taux, une augmentation du produit fiscal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien en 2020, sur proposition du maire, des taux cibles suivants après la 13^{ème} année de lissage :

- Taxe foncière sur le bâti : 4,73 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 9,56 %

10° Questions orales

a) Informations

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- que l'enseigne de la pharmacie des Collines vient d'être installée. La pharmacie ne pourra pas ouvrir dans le centre bourg avant le 20 septembre conformément à la demande de l'Agence Régionale de la Santé.
- de propositions de vente :
 - du jardin sur l'ancienne propriété Gorel (environ 100 m²) sollicité par les propriétaires de l'Oribus, et de l'ancienne école maternelle,
 - du jardin sous la Maison des Assistantes Maternelles de Nocé,
 - de la grange en face de la boulangerie de Nocé.

La commission travaux se rendra sur ces différents lieux et des estimations de prix seront demandées pour décision à une prochaine séance du conseil municipal.

- Caroline Peuvret fait part d'une réunion de la commission Fêtes et Cérémonies jeudi 2 juillet afin d'aborder le repas des aînés.

b) Questions orales

Madame Sorescu-Hingue interroge sur la mise à disposition du logement à l'étage des anciens locaux de la CDC Perche Sud aux artistes en résidence. Monsieur le Maire produira une réponse dès qu'il sera en possession de tous les éléments.

Monsieur Pistoli interroge le maire sur la situation d'exploitation du restaurant le Relais du Parc à Nocé. Le maire relate la situation personnelle du gérant compliquée. Des actions sont menées pour trouver une solution acceptable pour les différentes parties permettant une réouverture du restaurant dans un délai raisonnable.

Monsieur Rivière propose d'inscrire les cafés-restaurants de Nocé et de Dancé à l'opération « 1 000 cafés ». Monsieur le Maire se renseignera pour savoir si cela est possible.

Monsieur Asselin sollicite des informations sur les entreprises aidées pendant la période de confinement. Monsieur le Maire rapporte que 500 000 € d'aides du Conseil Départemental ont été versés début juin pour les mois de mars et avril.

Dans le cadre de l'opération conjointe CDC Cœur du Perche-Région, seules 2 entreprises ont sollicité une aide à ce jour, sur une enveloppe de 56 000 € (entreprises non bénéficiaires des volets 1 et 2 et de l'aide du Conseil Départemental).

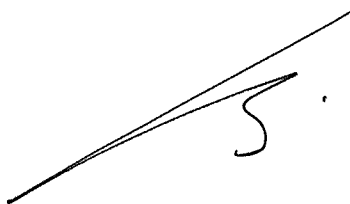
Un certain nombre d'entreprises de la commune ont bénéficié à ce jour de 74 aides de l'Etat de 1 500 € dans le cadre du Fonds National de Solidarité.

Gérard Chalembert interroge sur le non fleurissement du bourg de Nocé et la taille d'une haie privée dans un chemin menant au lavoir et à la Maison des Assistantes Maternelles (M.A.M.). Monsieur le Maire répond que les plantations n'ont pu être effectuées du fait de la COVID-19. Monsieur Gouault précise que la tendance de la commission fleurissement au fil des réunions est de diminuer le fleurissement « annuel » au profit du « persistant » pour effectuer des économies de temps et d'eau. Monsieur Potts précise avoir donné l'ordre aux employés communaux de tailler la haie de particuliers gênante pour les promeneurs aux abords du lavoir et l'accès à la M.A.M. Monsieur Rivière a redemandé s'il était effectué un relevé de décisions/d'informations des réunions du bureau des maires du vendredi matin.

Les prochaines séances du conseil municipal sont fixées au 8 juillet et au 26 août.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23H.

Le Maire,
Pascal PECCHIOLI

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke followed by a stylized, cursive 'S' shape.